

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Méli mélo au PS comme d'hab !
- 2) Des députés sur la sellette
- 3) LFI et CGT...
- 4) Ils n'ont pas tout dit
- 5) Le Prince peut se raviser
- 6) Une idéologie naissante...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Réforme du Code du travail : le PS pris dans ses divisions internes



Olivier Faure, président du groupe Nouvelle Gauche (ex-PS) à l'Assemblée nationale. - Martin BUREAU - AFP

Le bureau national se réunit ce lundi pour évoquer les ordonnances réformant le Code du travail.

S'il fallait illustrer les attermoissements et déchirures actuels du PS, la réforme du Code du travail en constituerait un exemple parfait. Le parti s'était déjà déchiré au moment de la loi El Khomri au printemps 2016, et rien n'a changé aujourd'hui. Depuis la publication des ordonnances jeudi dernier, le PS est reparti dans les guerres intestines dont il a le secret et qui sont devenues sa marque de fabrique.

Le premier acte s'est joué vendredi soir : Olivier Faure, président du groupe Nouvelle Gauche (ex-PS) à l'Assemblée nationale, annonce que le parti n'appelle pas à manifester contre la réforme. Une prise de position faite avant le bureau national du parti, réuni ce lundi soir, ce qui n'a pas manqué de faire grincer quelques dents. «Si ça ne dérange personne, on parlera et on décidera de tout ça au bureau national du PS lundi », a réagi dans la foulée François Lamy, proche de Martine Aubry.

Hamon manifestera le 12 septembre

Certains membres de la direction provisoire n'ont pas non plus attendu la position du bureau national et ont déjà annoncé leur intention de manifester le 12 septembre aux côtés de la CGT. De son côté, Benoît Hamon, qui a quitté le parti après son échec à la présidentielle mais dont les proches sont restés rue de Solferino, a indiqué que son mouvement serait présent aux manifestations. La CGT a appelé à manifester le 12 et la France Insoumise de Jean-Luc Mélenchon le 23.

D'autres figures du parti comme le député Boris Vallaud, n'ont pas caché leur vive opposition au texte. Mais ils n'iront pas manifester. « Le 12 septembre c'est une manifestation syndicale qui n'est pas unitaire, le 23 septembre c'est une manifestation d'un parti politique qui n'est pas le mien », a indiqué ce dimanche le nouveau député des Landes.

Le symptôme de dissensions plus profondes

Si elle est symbolique, la question de la participation à la manifestation du 12 septembre n'est que le symptôme de dissensions plus profondes. Le 1er août, le groupe PS à

l'Assemblée avait certes été unanime pour voter contre la loi d'habilitation autorisant le recours aux ordonnances. Mais le ton des critiques varie nettement entre un représentant de l'aile gauche, versant dans l'opposition frontale, et un autre de la ligne centrale du PS. Les premiers courent derrière Jean-Luc Mélenchon, dont le mouvement a pris le leadership dans la contestation contre la réforme. Les seconds sont dans une opposition qui pourrait être qualifiée de « constructive », une ligne plus difficilement audible.

GRÉGOIRE POUSSIELGUE
@Poussielgue

LesEchos.fr

II) Législatives: 55 recours contre des élus étudiés, dont Manuel Valls



Manuel Valls, Emmanuelle Ménard ou Danielle Obono devront peut-être remettre en jeu leurs sièges à l'Assemblée nationale lors d'élections partielles.

Les législatives ne sont pas finies pour tout le monde: après un premier examen des 297 recours déposés après les scrutins des 11 et 18 juin derniers, le Conseil constitutionnel a relevé 55 sur lesquels il estime devoir statuer. Les "Sages"

publieront d'ici à octobre la liste des recours validés, pouvant entraîner une annulation du scrutin et des élections partielles.

Valls, Ménard et Obono contestés

Sur les 55 dossiers étudiés rue de Montpensier, 26 concernent La République en marche, 18 Les Républicains, 4 le Parti socialiste, 2 le Parti communiste, 2 La France insoumise, 2 des députés non-inscrits, tandis qu'un vise un élu du Modem. Une répartition logique étant donnée la composition de l'Assemblée nationale.

Parmi les figures du palais Bourbon concernées par un recours figure notamment l'ancien Premier ministre Manuel Valls, cité dans deux procédures. L'élection du député de l'Essonne avait été contestée dès le soir du second tour par La France insoumise.

Également visées par un recours, l'étoile montante socialiste Boris Vallaud, l'insoumise Danielle Obono, la députée d'extrême droite Emmanuelle Ménard, mais aussi Marine Brenier, ancienne présidente des Jeunes Républicains et protégée de Christian Estrosi, siégeant parmi les députés "constructifs". Enfin, M'jid El Guerrab, le député marcheur soupçonné d'avoir agressé le cadre socialiste Boris Faure, est visé à lui seul par trois recours.

Vers de nouveaux recours

À titre de comparaison, en 2012, 108 recours avaient été déposés, 55 instruits en procédure et 7 annulations décidées. Si le nombre de recours a donc triplé entre 2012 et 2017, les cas jugés effectivement litigieux par le Conseil constitutionnel restent strictement au même niveau.

En plus de ces recours émanant de candidats, la Commission nationale des comptes de campagne pourrait elle aussi saisir le Conseil constitutionnel en cas d'irrégularités. Ces procédures, qui devraient aboutir début 2018, pourraient elles aussi provoquer l'invalidation de certaines élections, et donc des élections partielles.

Louis Nadau avec Jérémy Trottin



III) Code du travail: la CGT méfiante devant la manif de La France insoumise

Deux manifestations contre la réforme du travail qui risquent de se faire concurrence: des tensions apparaissent entre La France insoumise, qui compte occuper seule le terrain de l'opposition politique, et la CGT, méfiante devant toute récupération.

par AFP



Le secrétaire général du syndicat CGT Philippe Martinez quitte l'hôtel Matignon à Paris après une rencontre avec le Premier ministre, le 24 juillet 2017

Deux manifestations contre la réforme du travail qui risquent de se faire concurrence: des tensions apparaissent entre La France insoumise, qui compte occuper seule le terrain de l'opposition politique, et la CGT, méfiante devant toute récupération.

Après pas mal d'allers-retours, la rencontre aura bien lieu mercredi entre les deux responsables: Jean-Luc Mélenchon et son groupe parlementaire recevront à l'Assemblée à 14H30 Philippe Martinez et une délégation de la CGT.

Ces derniers jours, l'atmosphère s'était tendue entre les deux organisations, le syndicat craignant que l'initiative de M. Mélenchon d'organiser sa propre manifestation contre les ordonnances réformant le code du travail, le 23 septembre, agisse comme un "court-circuitage" de sa propre journée d'actions programmée le 12.

"C'est une manif comme une autre, nos luttes ne convergent absolument pas, chacun son rôle", assure officiellement la CGT, qui minimise également l'importance de la rencontre de mercredi.

Mais dans les couloirs du syndicat, ça grince. "La manifestation de LFI se téléscopent un peu avec la nôtre, Mélenchon est dans un combat de leadership dans son opposition à Emmanuel Macron", position que Philippe Martinez ne lui dispute pas, affirme un responsable.

"En tant que militant progressiste, je suis très dubitatif sur sa stratégie de bouffer tout le monde au moment où la gauche est en morceaux", ajoute-t-il.

Quoiqu'il en soit, alors que LFI appelle ses militants à venir grossir les rangs des salariés le 12, Philippe Martinez a déjà prévenu qu'il ne serait pas présent le 23. Comme le Parti communiste, le syndicat fait partie de 150 organisations qui ont appelé ce jour-là à des marches pour la paix.

Mardi, M. Mélenchon a insisté sur le fait que s'il voulait faire du 23 septembre une "déferlante" populaire, il s'agissait de "la manifestation de tous ceux qui veulent". "Il y a onze jours d'écart entre les deux, il n'y a pas de compétition" entre les manifestations, a-t-il assuré.

De fait, la CGT et d'autres syndicats pourraient appeler à une autre journée d'action avant le 23. Et la manifestation syndicale doublée d'un appel à la grève intervient un jour de semaine, traditionnellement privilégié pour la mobilisation des salariés, quand celle de LFI se déroulera un samedi.

- 'Longue tradition de méfiance' -

"Pour nous, c'est complémentaire, pour que le 23 soit réussi, il faut que les journées précédentes soient réussies, qu'il y ait un effet d'entraînement", fait valoir le député LFI Eric Coquerel. "La bataille est tellement importante que chacun doit y contribuer, cette loi concerne aussi l'intérêt général du pays", proteste-t-il.

Il estime que le week-end fait davantage partie du champ d'action politique, lorsque l'on manifeste en famille et sans avoir besoin de se mettre en grève.

Il est vrai, rappelle M. Coquerel, que LFI a

conquis pendant la campagne une "capacité de mobilisation de masse" inédite ces dernières années pour un mouvement politique.

"Quand on est un mouvement politique, les objectifs sont différents de quand on est un syndicat", argumentait M. Martinez la semaine dernière, laissant transparaître la "longue tradition de méfiance" des syndicats à l'égard des partis politiques, selon Philippe Braud, professeur de sciences politiques à Science Po.

"Manifestement Mélenchon a envie de canaliser vers lui le mécontentement qui s'exprimera le 12 septembre", observe-t-il, évoquant "une captation de la plate-forme protestataire de la CGT".

L'ancien candidat à la présidentielle théorise en effet son rapport direct "au peuple" dans le cadre d'une "révolution citoyenne" justifiant un radicalisme qui exclut tout compromis. "Dans ce pays, nous avons admis un peu trop facilement que les représentants du peuple soient éliminés des discussions quand les partenaires sociaux ont parlé", avait-il déploré il y a quelques mois.

Mardi, il a assuré que si le 23 septembre était un succès, il rencontrerait les syndicats pour envisager la suite. "Je suis prêt à me mettre derrière les syndicats, s'ils s'accordent entre eux, pour nos proposer un rendez-vous", a-t-il garanti.



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Après le Code du travail, quatre autres chantiers sociaux en perspective



© Bertrand Guay, AFP | La ministre du Travail Muriel Pénicaud et le Premier ministre Édouard Philippe, le 25 juillet 2017, à Matignon.

Texte par Romain BRUNET

Après avoir présenté les ordonnances modifiant le Code du travail, le gouvernement va désormais s'atteler à d'autres chantiers sociaux avec les réformes de l'assurance-chômage, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et des retraites.

"Nous ne nous arrêterons pas là", a promis le Premier ministre Édouard Philippe, jeudi 31 août, en présentant les cinq ordonnances réformant le Code du travail. "Si nous sommes conscients qu'agir sur le droit du travail, le moderniser en le transformant, peut constituer un outil important dans la lutte contre le chômage, nous savons que ce n'est pas le seul", a-t-il poursuivi, lors de la conférence de presse, aux côtés de la ministre du Travail Muriel Pénicaud.

L'agenda social prévu par le gouvernement est en effet chargé en ce début de quinquennat. Avant la fin du mois de septembre, le Premier ministre promet de lancer les trois chantiers de réforme du coût du travail, de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle et de l'apprentissage, en attendant, en 2018, celui des retraites.

Faire baisser le coût du travail

En raison d'une mise en œuvre plus technique que

politique, la baisse des cotisations salariales est d'ores et déjà clarifiée. Il ne manque que son inscription officielle dans le projet de loi de finances pour 2018 qui sera présenté le 27 septembre. La baisse des cotisations salariales chômage (2,4 %) et maladie (0,75 %), soit 3,15 % au total, se fera en deux temps : elles baisseront de 2,2 points au 1er janvier 2018, puis de 0,95 point à l'automne 2018. Cette baisse des cotisations sera compensée par une hausse de la CSG de 1,7 % dès le 1er janvier prochain.

Les charges patronales vont aussi baisser, mais le dispositif complet n'est pas encore précisé. Le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) restera en vigueur en 2018 mais sera un peu moins favorable aux entreprises puisque calculé sur 6 % de la masse salariale jusqu'à 2,5 smics contre 7 % actuellement. Au CICE doit s'ajouter une baisse de 6 points de charges patronales jusqu'à 2,5 smics et des charges quasiment nulles au niveau du smic.

Ouvrir à tous l'assurance-chômage

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron a promis d'ouvrir l'assurance-chômage aux indépendants et aux démissionnaires. Un changement de philosophie considérable puisqu'aujourd'hui, seuls les salariés licenciés ou en fin de CDD y ont accès. Mais ce changement a un coût. Selon le scénario maximaliste de l'Institut Montaigne, un think-tank libéral, cet élargissement des bénéficiaires pourrait coûter jusqu'à 8,7 milliards d'euros.

Pour financer ces nouvelles dépenses, le gouvernement fait le pari d'une baisse du taux de chômage à 7 % d'ici la fin du quinquennat, ce qui entraînerait de fait une baisse du montant total des indemnités et une hausse des recettes fiscales. "Dans un scénario optimiste, où ce taux de chômage serait atteint en 2022, ces économies pourraient être de 25,2 milliards d'euros en 2022", estime l'Institut Montaigne dans la même note.

Au-delà du coût de la mesure, le Premier ministre, la ministre du Travail et les partenaires sociaux, qui entameront les discussions sur le sujet fin septembre, devront négocier la future gestion de l'assurance-chômage. Aujourd'hui gérée au sein de l'Unedic par les organisations représentatives du patronat et des salariés, Emmanuel Macron a annoncé durant la campagne que l'État en reprendrait le contrôle. Le suivi des chômeurs, qui devrait être accentué, sera un autre sujet de

discussion. Selon le gouvernement, la réforme de l'assurance-chômage sera "progressivement mise en œuvre à compter de l'été 2018".

Revoir la formation professionnelle et l'apprentissage

Candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron a promis de revoir de fond en comble la formation professionnelle et l'apprentissage. Son Premier ministre a affirmé que les concertations avec les partenaires syndicaux commenceraient à la fin du mois de septembre, mais le calendrier de la réforme n'est pas encore très précis. En juin, dans son programme de travail transmis aux partenaires sociaux, le gouvernement annonçait "des premières mesures concrètes [...] dès la rentrée 2017" et un plan "opérationnel dès début 2018". Mais lors de la présentation des ordonnances réformant le Code du travail, jeudi 31 août, Édouard Philippe s'est montré moins optimiste : "S'agissant de l'apprentissage et de la formation professionnelle, nous allons engager à la fin du mois de septembre [...] une concertation avec les partenaires sociaux [...] pour permettre avant la fin du printemps 2018 l'élaboration d'un schéma amélioré, qui va nous permettre d'obtenir de meilleurs résultats", a-t-il déclaré.

L'ambition est toutefois connue : rendre plus efficace la formation professionnelle continue, notamment des chômeurs, en y injectant 15 milliards d'euros sur cinq ans. "C'est potentiellement un million de personnes qui seront en formation chaque année. Notamment ces jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en apprentissage, ainsi que les demandeurs d'emploi de longue durée. Nous souhaitons que ce soient des formations longues, afin de favoriser l'emploi durable. Nous aurons donc des qualifications certifiantes qui correspondent aux compétences de demain", a assuré Muriel Pénicaud dans un entretien au Monde publié le 26 août.

Rénover le système des retraites

La réforme des retraites n'est, elle, pas prévue avant 2018. Son objectif sera d'aligner tous les systèmes de retraite sur le régime général et, donc, de mettre fin aux fameux régimes spéciaux, sans toucher durant son quinquennat à l'âge légal de départ à la retraite ou au montant des pensions. "Un euro cotisé ouvrira les mêmes droits", affirmait Emmanuel Macron durant la campagne présidentielle, annonçant ainsi un nouveau mode de calcul qui prendrait en compte l'âge de départ

à la retraite, l'espérance de vie et le taux de croissance.

Nul doute qu'une telle réforme prendra du temps à se dessiner et à être appliquée. Le Premier ministre Édouard Philippe a d'ailleurs prévenu, lundi 28 août, lors du séminaire gouvernemental de rentrée : la réforme des retraites "s'inscrira sur un temps plus long" que celles du Code du travail, de l'assurance-chômage et de la formation professionnelle.

france24.com

V) S'il veut sauver son quinquennat, le Prince a encore le temps de renoncer à la réforme du Code du Travail

Pour connaître la France sociale du XXIème, il n'est pas mauvais d'aller faire un tour aux audiences des Conseils de Prudhommes, là où les salariés lésés tentent de faire valoir leurs droits. Pour quel constat ? la flexibilité et ses ravages. Des CDD en pagaille, avec des salariés qui galèrent pour récupérer leur paye ; des licenciements causés par trois fois rien, pour des CDI de moins de deux ans d'ancienneté, là où le licenciement ne coûte rien. On trouve des licenciements après cinq ans d'ancienneté, mais cela devient marginal. Des plans sociaux ? Quelques-uns par an, parfois jamais. Le lot quotidien, c'est la déferlante de la précarité, qui montre l'injustice sociale, la fragilité des petites entreprises et le cynisme des grandes.

C'est déjà beaucoup. Mais le Code du travail, c'est plus, car c'est la construction de la société civile. Au temps du dictateur Napoléon, on ne connaissait que le Code civil : stricte égalité entre les personnes, ce qui permettait de conserver toutes les inégalités. Le Code du travail s'est construit pour rééquilibrer cette injustice économique et sociale, en permettant à des personnes qui n'avaient rien d'acquérir quelque chose. Bien sûr, le Prince n'envisage pas de

revenir à Napoléon. Mais pour aider les grands groupes, il met le cap sur la fragilisation du corps social, ce qui va déséquilibrer le pays, et accessoirement causer sa perte, irrévocable. Il finira moins populaire que Hollande.

Le Code du travail, c'est le code social de la société. Et la grande force de la France, c'est la conjugaison de l'économie et du social, qu'il faut toujours équilibrer, en préservant la vie des familles.

La flexibilité n'intéresse que les très grands groupes qui, drogués par la recherche du profit à court terme, veulent embaucher et licencier en fonction de l'évolution instantanée des marchés, en sachant que le chômage de masse leur garantit une main-d'œuvre toujours disponible. Donc, surtout ne jamais résorber le chômage.

Mais démontrer qu'un employeur, un vrai de vrai, qui investit dans son entreprise, embauche en fonction des facilités de licenciement, c'est aberrant.

- Salut, ça va ?

- C'est le dilemme de ma vie. Nous avons de très bons produits, et je viens de récupérer de magnifiques marchés en interne et à l'exportation.

- Ben alors ?

- Je vais pouvoir développer l'entreprise, exploser mon chiffre d'affaires et nous allons nous stabiliser un très bon niveau.

- Ben alors ?

- C'est dramatique parce que je vais embaucher des salariés que je rêve déjà de licencier...

- Mais, t'es malade ? Tu auras besoin de salariés, et tes salariés seront fidèles au projet, même s'ils adhèrent plus ou moins, car le travail, c'est la vie de leur famille. Et si tu n'as plus le marché, tu feras un licenciement économique...

- Oui, mais il me faut une loi pour les licencier encore plus facilement, faute de quoi je préfère renoncer à ces marchés, ne pas développer l'entreprise, perdre beaucoup d'argent et m'appêter à déposer le bilan pour un chiffre d'affaires insuffisant.

- Dis donc, y'a plus de psy dans ton bled ?

Dernière observation : nous avons actuellement un droit du travail sans doute complexe, mais bien connu par les praticiens, avec une blinde d'arrêts de la Cour de cassation pour interpréter le Code du travail. Donc, un patron raisonnable sait parfaitement où il met les pieds.

Si demain les radicalisés bouleversent tout, ce sera un grand plongeon dans l'incertitude juridique, car toute la jurisprudence sera obsolète, et il faudra une dizaine d'années pour créer une jurisprudence stable, et recréer la sécurité juridique. En sachant que la loi n'est plus seule maître du jeu, car elle doit composer avec la protection internationale des droits des salariés, en droit européen et international. Bref, imaginer que parce que tu changes le texte de loi, tu as changé le droit, c'est ne pas être entré dans le XXIème siècle, et c'est ouvrir une phase d'instabilité qui n'aura qu'un seul gagnant : mes amis avocats spécialistes de droit du travail.

Le Prince sait qu'en cette rentrée de septembre 2017, il n'a pas d'opposition politique à l'Assemblée, et il rêve de toiser la CGT. Oki. Mais le lendemain du vote de ratification des ordonnances, il aura rendez-vous avec la société française, et là, ce sera une autre paire de manches.

Vous trouverez ci-dessous l'excellente interview d'Anne Eydoux, interrogé par l'excellente Philippine Donnelly dans l'excellent La Croix, le plus lisible de tous les quotidiens.



« Flexibiliser l'emploi peut ralentir la croissance »

Anne Eydoux, économiste au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), membre des économistes atterrés.

La Croix : La flexibilité du marché du travail est-elle toujours une priorité, alors que la reprise économique s’amorce en France ?

Anne Eydoux : Les réformes pour flexibiliser le marché du travail ne créent pas d’emploi. L’OCDE, qui a pourtant longtemps prôné ces mesures, l’admet dans de nombreux travaux depuis 2004.

Non seulement il est établi que la dérégulation de l’emploi ne permet pas de réduire le chômage, mais plusieurs études montrent qu’elle a des effets négatifs sur la productivité du travail. C’est en particulier le cas en France.

L’exemple italien est instructif. Les réformes ont laissé croire aux entreprises qu’elles pouvaient compter sur la flexibilité et la baisse du coût du travail pour retrouver leur compétitivité, sans avoir à innover. Cela s’est fait au détriment de la productivité.

Dans l’ensemble, miser sur la baisse du coût du travail en Europe est absurde. On sera toujours perdants face à la Chine. Surtout, la croissance européenne est tirée par les salaires. Or, ces réformes alimentent la précarité et pèsent sur les salaires. Elles peuvent donc ralentir la croissance économique à long terme.

La Croix : Il n’y a donc pas de réforme à entreprendre ?

Anne Eydoux : Il faut d’abord abandonner l’idée reçue selon laquelle le marché du travail français serait rigide. Ce n’est absolument pas le cas. La part des CDD est élevée, les durées de contrat sont courtes et les employeurs disposent de nombreux outils pour rompre un contrat de travail.

Une récente étude de l’Insee a montré qu’aux yeux des employeurs l’incertitude économique constitue le premier frein à l’embauche. Le coût du travail arrive en troisième position et la réglementation du marché du travail est bonne dernière.

Les réformateurs se focalisent sur la flexibilité externe, notamment les règles du licenciement. Pourtant, il existe une autre forme de flexibilité, la flexibilité interne. Elle permet d’adapter le temps de travail sans licencier, et peut avoir un effet bénéfique sur l’emploi.

C’est en partie grâce à cela que l’Allemagne a bien résisté à la crise de 2008. Les industries

allemandes, très touchées par la récession, ont massivement recouru au chômage partiel et à d’autres formes de réduction du temps de travail.

Le dialogue social et la cogestion ont favorisé ce choix, qui a permis d’amortir le choc avec assez peu de licenciements. Quand les exportations ont repris, les salariés étaient à leur poste.

La Croix : La France peut-elle sortir du chômage de masse ?

Anne Eydoux : Pour créer durablement de l’emploi, il faut une dynamique économique et politique d’ensemble. Le contexte d’austérité européen rend difficile la mise en place de politiques économiques, sociales et industrielles ambitieuses, à même de créer des emplois en nombre suffisant. Pourtant, les besoins existent. La transition écologique, notamment, serait très créatrice d’emplois.

La réduction du temps de travail fait partie de l’équation : en France, les 35 heures ont créé des emplois sans peser sur la compétitivité des entreprises et à un coût raisonnable pour les finances publiques.

À l’inverse, miser sur la course au moins-disant social pour booster la compétitivité des entreprises et l’emploi en Europe est une erreur économique majeure. D’autant plus grave qu’elle a des conséquences sociales dramatiques.

Le blog de Gilles Devers

LAPRESSEENREVUE.EU

VI) Olivier Bomsel : «Macron tente de redonner confiance en rendant le marché acceptable et amendable»

Par Christophe Alix



Emmanuel Macron avec le patron du Medef Pierre Gattaz, le 23 mai.
Photo Stéphane de Sakutin.AFP

Dans «la Nouvelle Economie politique. Une idéologie du XXIe siècle», l'économiste propose d'inverser notre cadre de pensée en s'inspirant de la «théorie des ordres sociaux» développée par le Prix Nobel Douglass North. Le politique n'est pas soumis à l'économie, au contraire, celui-ci détermine celle-là. L'offre de La République en marche s'est imposée face à des partis politiques englués dans leur clientélisme, paralysés par la mondialisation.

La mondialisation laisse accroire que l'économie, omniprésente, triomphe des Etats et mine leur souveraineté, une nouvelle économie politique, «la théorie des ordres sociaux», venue du monde anglo-saxon soutient l'inverse : ce sont les institutions, c'est-à-dire les règles du jeu propres à chaque société, qui façonnent l'économie. Cette thèse, qui renverse les représentations généralement admises d'un primat de l'économie sur la politique, est celle du Prix Nobel américain d'économie Douglass North, mort à 95 ans en 2015.

Directeur de la chaire d'économie des médias et des marques à l'école Mines Paris Tech, auteur de plusieurs livres consacrés aux industries culturelles et à leur transformation à l'ère du numérique, Olivier Bomsel s'en fait le passeur dans la Nouvelle Economie politique. Une idéologie du XXIe siècle, directement paru dans la collection Folio au printemps.

Un «add on» comme on dit dans le jeu vidéo, extension francisée d'une théorie qu'il a adaptée pour un public plus large. Enrichi de références qu'il est allé puiser dans l'histoire épique des rapports entre politique et économie en France, son livre éclaire d'un jour original la nouvelle «offre» du marché politique qu'a constituée l'irruption d'Emmanuel Macron dans la compétition électorale présidentielle.

En quoi cette approche de l'articulation entre politique et économie bouleverse-t-elle nos schémas de penser ?

La théorie des ordres sociaux, qui se présente pour ses auteurs comme «un nouveau cadre conceptuel pour interpréter l'histoire de l'humanité», remet en cause nos vieilles grilles de lecture. On sent bien que les oppositions classiques entre libéralisme et dirigisme étatique ou même capitalisme et socialisme, qui structurent encore, notamment en France, nombre de représentations, sont devenues de moins en moins opérantes pour comprendre l'évolution de l'économie ou de la politique. Or cette approche récente, peu connue jusqu'ici en dehors de quelques cénacles, éclaire l'histoire des Etats et de leur degré de maturité institutionnelle d'un jour totalement nouveau. Si l'on veut avoir une intelligence plus fine des enjeux de l'histoire immédiate, il faut la déployer dans un cadre idéologique renouvelé et la théorie des ordres sociaux offre, à mon sens, une voie très accessible pour y parvenir.

Comment peut-on résumer cette théorie ?

Il faut remonter au XVIIIe siècle, quand l'individu émerge en tant que sujet social en Europe. L'économie politique, d'où surgit Adam Smith, postule que l'individu désormais raisonneur a naturellement tendance à s'épargner des efforts en organisant une division du travail. L'économie, pour le dire vite, est un vade-mecum livré au Prince pour gouverner des sujets devenus autonomes. Elle énonce des lois naturelles dont l'usage éclairé permet d'atteindre une prospérité collective. Elle engendre ainsi une morale du bien

commun où va se projeter l'idéal des Lumières. Pourtant, la suite va montrer que rien, en réalité, n'est naturel dans l'économie. Ainsi, quand deux acteurs s'engagent dans une relation marchande, leur accord met en jeu quantité de règles et codes sociaux implicites et explicites pour définir et faire appliquer l'arrangement. Le récent film *Le Caire confidentiel* illustre avec brio comment s'articulent les affaires, la famille et la loi dans un pays où dominent les relations personnelles. Lorsqu'on dit que l'individu est mu par son profit, cela ne signifie rien si on ne comprend pas dans quel environnement social il fait son calcul. C'est ce qui rend le rôle des institutions déterminant.

En quoi déterminent-elles le fonctionnement des économies que l'on croyait émancipées de la sphère politique ?

Les institutions ne se résument pas aux institutions politiques, elles englobent un champ bien plus vaste. Douglass North les définit comme l'ensemble des règles issues de la coutume, de la religion, de la politique ou du droit de chaque culture qui déterminent les performances économiques des sociétés. Pour prendre un exemple récent, la situation de la Grèce s'explique largement par la faiblesse de son appareil d'Etat, lequel peine à percevoir l'impôt, à fixer le cadastre ou à se défaire de pratiques clientélistes très anciennes. Son défaut est avant tout institutionnel.

A vous lire, cette théorie serait universelle...

Les institutions naissent du besoin de toute société de contenir la violence. Cet objectif sous-tend la légitimité des Etats. Un ordre social est l'organisation et le corpus de règles dont se dote chaque société pour y parvenir. Douglass North en distingue deux grands modèles apparus au cours de l'histoire, lesquels coexistent encore. Dans le premier, le pouvoir est confié à un individu ou une élite qui use de la force pour s'attacher des vassaux en échange de rentes, de privilèges, d'accès exclusifs. Ce dispositif que North appelle «l'Etat naturel» est en vigueur dans la grande majorité des pays de la planète. Au Maghreb, en Afrique subsaharienne, en Russie ou encore largement en Chine, on ne développe pas une entreprise ni une autre organisation sans l'accord tacite ou formel du pouvoir. L'Etat ne donne accès à une ressource ou à un marché qu'en échange du soutien à son régime. En général, ce type d'accord s'appuie sur des relations personnelles entre élites de la coalition.

Que se passe-t-il lorsque le politique cesse de

manipuler l'économie, qui s'émancipe de la tutelle des Etats ?

Le second modèle qui succède historiquement au premier, mais pas forcément de manière irréversible, est «l'ordre d'accès ouvert» dans lequel l'Etat ne restreint plus l'accès aux ressources (à la propriété) ou aux organisations. Douglass North le juge plus efficace car il dépend moins de rentes aléatoires et assure au régime une plus grande stabilité. La politique y est découplée de l'économie : les citoyens sont égaux devant la loi dans une société où priment les relations impersonnelles, ce qui permet l'extension d'une couverture sociale unifiée, sans passe-droit. L'Etat encadre toujours le recours à la force, c'est son rôle premier, mais de manière légale, institutionnalisée. En outre, l'économie échappant à sa tutelle, le pouvoir politique devient statutairement révoquant au gré des coalitions de groupes d'intérêt. Lesquels se reconfigurent sans cesse sous l'effet de la concurrence dans l'économie soumise à la destruction créatrice schumpéterienne. C'est notre modèle de l'Etat de droit, celui des pays industrialisés. L'Etat est l'émanation de groupes d'intérêts variant au gré de l'économie. Ceux-ci sont représentés par des organisations politiques concurrentes. Mais il en va des «marchés politiques» comme des marchés économiques : ils fonctionnent plus ou moins bien, selon que les organisations en place bloquent ou non l'entrée de concurrents. Avec la mondialisation et l'accélération de l'innovation, la destruction créatrice est plus rapide, plus brutale. Le système politique doit donc être suffisamment ouvert pour absorber et refléter ces évolutions afin que les «historiques» ne fassent pas obstacle à la représentation des nouveaux groupes d'intérêts.

Comment, dans le cas de la France, éclairer ces mécanismes ?

La place de l'Etat dans l'économie y a toujours joué un rôle déterminant, encore aujourd'hui. La France - dont l'adoption de l'accès ouvert remonte à la IIIe République avec la libre création d'entreprises, d'organisations politiques et de médias - n'en a pas moins une longue tradition d'emprise de l'Etat sur l'économie à travers pléthore d'offices, de privilèges, de concessions, de niches octroyés par la puissance publique. Ce que révèle l'accession au pouvoir de l'entrepreneur politique qu'est Emmanuel Macron, c'est que l'offre politique antérieure des partis était asservie à des organisations économiques rentières et à leurs lobbys. D'où une inadaptation de la France au dynamisme institutionnel requis par la mondialisation et la

montée d'un populisme nourri par l'incurie de la représentation politique. Le calcul de Macron a été de lancer une offre alternative aux partis historiques menacés par le populisme. L'effondrement providentiel de ces partis lui a fait gagner son pari. Contrairement à la Grèce, au Royaume-Uni du Brexit ou aux Etats-Unis de Trump, la France est le seul pays d'accès ouvert où le renouvellement de l'offre politique a évité le populisme.

Ce débat vous paraît-il réellement tranché en France ?

L'échec patent de Marine Le Pen et du Front national lors de la dernière présidentielle a démontré que seule une minorité en France rêve aujourd'hui d'un retour en arrière. Peu de gens pensent qu'une sortie du monde et de l'Europe avec un Etat qui dispenserait ses protections au gré du Prince serait un meilleur système que l'ouverture des accès à l'économie et à la politique. Néanmoins, le terme «progressiste» ressassé par Macron durant la campagne, délié des idéaux socialistes ou communistes, demeure énigmatique. Il ne trouve un sens que dans l'opposition de l'ordre accès ouvert aux formes antérieures de l'Etat naturel vers quoi le populisme menace de retomber.

La victoire de Macron serait celle de l'ordre ouvert des start-up et de la génération montante du post-salariat, du droit et du contrat contre une conception plus protectrice et régaliennne de la Nation. N'est-ce pas une explication un peu courte dans un pays dont le vieillissement devrait induire une offre politique allant justement vers plus de protection ?

Emmanuel Macron est plutôt le candidat de la crise de la représentation politique et le produit de décennies de chômage endémique. Ce système exclut 25 % des classes d'âge de moins de 33 ans du salariat et de l'accès à un logement stable parce que le marché du travail est aujourd'hui verrouillé par les générations antérieures. Les syndicats qui les défendent ne représentent que 8 % des salariés. Pour autant, l'ordre d'accès ouvert n'est pas synonyme de libéralisme car, en réalité, aucun marché n'est naturel. «Protéger» dans nos Etats démocratiques, c'est, le plus souvent, figer les accords entre politiciens et rentiers du système. D'où cette lutte multiforme pour maintenir l'ouverture des accès, ce qui est un concept neuf visant à stimuler la concurrence sur le marché politique. Emmanuel Macron a reconfiguré des groupes d'intérêt courtisés par des

partis historiques en perte de crédibilité. Il a profité d'une brèche providentielle dans le marché de la représentation. Ses premières mesures visent à «moraliser» - en fait, à réduire le clientélisme, à ouvrir davantage et plus durablement à la concurrence - la représentation politique. Cela n'a rien à voir avec le fait d'exposer davantage les entreprises et leurs salariés à la concurrence étrangère. Prosaïquement, on pourrait dire qu'il tente de redonner confiance dans une égalité des chances en rendant le marché et ses travers acceptables et amendables. Ceci n'est «progressiste» qu'en référence à l'Etat naturel - fût-il socialiste -, où les protections et restrictions d'accès s'échangent contre des allégeances. C'est en cela que le cadre des «ordres sociaux» est une idéologie du XXIe siècle.

Christophe Alix



**A Suivre...
La Presse en Revue**